



Guide du propriétaire de l'animal

Chiens en cavale

Sommaire

Bienvenue à vous - p.3



Chiens en cavale, l'association - p.4



Création de compte - p.5





Les réservations de promenades - p.7





Les promenades de votre chien - p.8





Les questions les plus fréquentes - p.9





Bienvenue à vous



Bravo, vous venez de nous rejoindre en tant que demandeur de promenade pour votre chien!

Ce guide a été conçu pour accompagner les propriétaires de chiens qui souhaitent réserver des promenades. Il a vocation à répondre aux questions les plus fréquentes que vous vous posez.



Chiens en cavale est ravi d'être le trait d'union entre tous. Ensemble, changeons véritablement la vie des chiens et de leurs maîtres.



Chiens en cavale s'engage également dans la protection de la nature, en sensibilisant ses bénévoles promeneurs sur la faune et la flore sauvages ainsi que sur les déchets.







Chiens en cavale, l'association

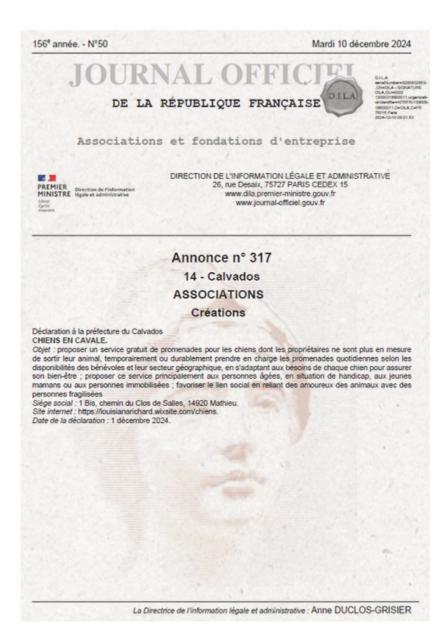
Chiens en cavale est une association loi 1901 qui propose un service de promenades pour les chiens dont les propriétaires ne sont plus en mesure de sortir leur animal, temporairement ou durablement. Ce service s'adresse principalement aux personnes âgées, sujettes aux douleurs (type arthrose), en situation de handicap, immobilisées, sujettes aux chutes, aux jeunes mamans... En plus de soulager les propriétaires, l'association favorise le lien social en reliant des amoureux des animaux avec des personnes en difficulté.

Chiens en cavale a été crée constitutivement le 20 octobre 2024 avec l'idée originale de relier le bien-être animal à celui des humains. La déclaration a été validée par la préfecture en toute fin d'année 2024.





L'association Chiens en cavale est soucieuse de préserver les métiers existants comme celui des petsitters ainsi que les prestataires de services sociaux ou médicaux. Chiens en cavale ne se substitue pas à ces professionnels mais complète le dispositif.





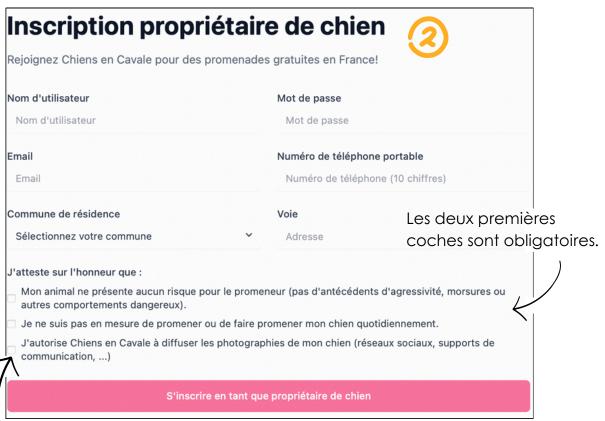


Création du compte

Vous devez créer un compte Chiens en cavale où vous renseignerez vos coordonnées ainsi que le profil de votre animal. Vous avez la possibilité d'inscrire plusieurs chiens.



Inscription propriétaire de chien



L'autorisation du droit à l'image nous permet de photographier votre animal lors de sa promenade afin de la diffuser sur notre site internet, publication sur les réseaux etc.

Lorsque vous avez terminé de remplir les informations, cliquez sur "S'inscrire en tant que propriétaire de chien", puis reconnectez-vous pour compléter le profil de votre chien.



Une fois connecté, vous arrivez sur votre tableau de bord. Vous pouvez maintenant créer le profil de votre (ou de vos) chien(s).



Créer le profil de votre chien (Nom, race et âge).

☆ Tableau de bord - Propriétaire de chiens	Se déconnecter
Mes profils chiens	
Dog Name	
Dog Name	
Race	
Breed	
Validez en cliquant ici.	8
V 5	*
Ajouter un profil chien	

Si vous avez plusieurs chiens, créez leur profil en cliquant sur Ajouter un autre profil chien



Et voilà, vous êtes inscrit en tant que propriétaire de chien.

Si vous souhaitez réserver une ou plusieurs promenades, il suffit de vous connecter via le bouton "Se connecter".







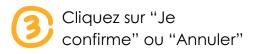
Les réservations de promenades

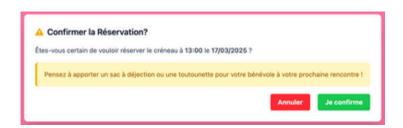
Les réservations se font sur notre site internet. Au préalable, vous devez avoir créé un compte Chiens en cavale.

- Cliquez sur Se connecter dans le menu en haut à droite.
- Sur votre tableau de bord, cliquez sur le créneau souhaité. Attention, les réservations doivent être effectuées au minimum 3 jours à l'avance afin que les bénévoles puissent s'organiser.



Lorsque la réservation est prise en compte, elle s'affiche ici (4 statuts : acceptée, refusée, en attente, effectuée).







Les promenades de votre chien

Préparez votre animal avec sa laisse avant la promenade.

Ayez votre téléphone portable à proximité pour échanger si besoin avec le promeneur.

N'oubliez pas de fournir un sac de déjections au promeneur (en vente en grandes surfaces et jardineries).

Convenez avec le promeneur de la durée de promenade.

Avant la promenade







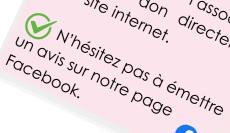


partie financière au promeneur Ne donnez aucune contre.





DOUVEZ SOUTENIT L'OSSOCIATION EN Si vous le souhaitez, vous faisant un don directement sur notre site internet.







Les questions les plus fréquentes

Que se passe-t-il si mon chien se blesse pendant la promenade?

Le promeneur vous contacte. Si vous le souhaitez, il peut appeler le 3115 (service qui réoriente vers le vétérinaire - 24h/24 - le plus proche) sinon c'est votre vétérinaire habituel qui assurera les soins.



Comment gérez-vous les interactions avec d'autres chiens?

Les promeneurs évitent au maximum les itinéraires fréquentés par les autres chiens.

Le bénévole promeneur est-il assuré pendant la promenade?

Nos promeneurs ont l'obligation de nous transmettre une attestation de responsabilité civile. De plus, l'association est assurée par l'assureur Maif qui couvre également les bénévoles promeneurs.

Les promeneurs ont-ils de l'expérience?

La plupart de nos promeneurs sont déjà bénévoles au sein d'autres associations pour le bien-être animal, comme la SPA et/ou participent à des collectes de nourritures pour les animaux.

Où se déroulent les promenades?

Les promeneurs préparent au préalable un ou des itinéraires afin d'optimiser les promenades (via Google maps par exemple). Vous pouvez également suggérer au promeneur des itinéraires familiers pour votre animal (surtout lors des premières promenades).

Faites-vous une visite préalable avant la promenade?

La première promenade est courte afin que le promeneur et l'animal fassent connaissance. C'est également l'occasion d'échanger avec le promeneur, transmettez-lui les instructions d'usage connues par le chien ("Stop", "Au pied", "Pas bouger", etc.) et n'hésitez pas à lui confier vos craintes éventuelles afin qu'il puisse vous rassurer.



Guide des propriétaires









